

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2255

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 50

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement porte un coup au mécénat. Or le mécénat d'entreprise représentait 2 milliards d'euros, en 2017. Cette somme vient précisément pallier les déficiences de l'État.

« On constate ainsi que le trio de tête des secteurs les plus soutenus par les mécènes (en termes de budget) reste inchangé. Le domaine du social (qui comprend notamment l'aide à la création d'emploi, la défense des droits et l'aide à l'entrepreneuriat social) demeure en haut du classement, représentant 28 % des dépenses de mécénat. Suit le secteur culture/patrimoine qui augmente fortement (le budget alloué passant de 15 % à 25 % entre 2015 et 2017) puis celui de l'éducation, en augmentation lui aussi (passant de 14 % à 23 %). »

Quid de ces secteurs et de la baisse de leur budget quand cet article sera adopté ?

D'autre part, « 89 % des entreprises soutiennent des projets au niveau local ou régional ». Avec cet article, le Gouvernement contribue à pénaliser les territoires.